



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président  
de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 27 janvier 2020

Personne en charge du dossier:

Jean-Luc Schleich

☎ 247 - 82954

SCL : L 5505 - 95 / nb  
Doc. parl. 7332

Objet : Projet de loi portant

1. création d'un Observatoire national de la santé ;
2. modification de la loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière ;
3. modification de la loi modifiée du 25 novembre 1982 relative aux organes destinés à la transplantation ;
4. modification de la loi modifiée du 7 août 2012 portant création de l'établissement public « Laboratoire national de santé ».

Monsieur le Président,

Comme suite à ma lettre du 7 janvier 2020, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe le deuxième avis complémentaire du Collège médical portant sur les amendements gouvernementaux relatifs au projet de loi sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Ministre aux Relations  
avec le Parlement

John Dann  
Directeur